

APPEL A PROJETS

Actions parentalité 2022

Reaap



PRECONISATIONS POUR L'ELABORATION ET LE FINANCEMENT DES PROJETS

Cette année encore, le REAAP33 organise un appel à projet dématérialisé téléchargeable sur caf.fr.

Vous pourrez répondre à l'appel à projet, dès lors que les actions menées respectent dans leurs modalités de mise en œuvre, la place et le rôle des parents, tels qu'ils sont définis dans la charte des REAAP ainsi que dans le référentiel national de financement des actions – volet 1 du Fonds National Parentalité (Fnp).

L'enveloppe budgétaire allouée au titre de l'année 2022 donnera la priorité aux projets :

- En réponse aux besoins des familles et des territoires.
- Favorisant l'implication des parents, tant au niveau de la réflexion que dans la réalisation des actions.
- S'inscrivant dans une démarche partenariale et de mise en réseau.

Les objectifs visés par l'action doivent être clairement identifiés et mesurables. Les moyens mis en œuvre doivent être en adéquation avec les objectifs à atteindre et les spécificités du public.

Les subventions apportées au titre du REAAP n'ont pas vocation à financer le fonctionnement des structures ou des projets de façon pérenne, ni de l'investissement.

L'action des réseaux peut se tenir dans des lieux diversifiés, dans lesquels **elle prolonge l'activité principale** : lieu d'accueil enfants-parents, lieu d'accueil du jeune enfant, centre social, école, etc. La complémentarité et la cohérence des actions doivent être recherchées dans ce cadre.

Participation gratuite ou symbolique des parents	Proposer une <u>gratuité</u> ou une participation symbolique des parents aux actions (exemple : goûter, café, matériel de récupération, contribution volontaire).
Budget – cofinancement- Financement	Le budget prévisionnel doit être équilibré et doit faire apparaître un cofinancement des projets afin de les inscrire dans une dynamique partenariale. Le Fond National Parentalité volet 1 actions permet de soutenir jusqu'à 80% du coût de l'action.
Particularité pour les Centres sociaux	Les actions financées dans le cadre du volet 1 du Fnp visent à soutenir le projet parentalité global du centre social, en complément de la prestation animation collective famille.
Actions liées aux sorties familles et aux vacances	Ces actions ne peuvent pas se substituer au Programme vacances de territoire mis en œuvre par la Caf 33.

La commission de validation apportera une attention particulière aux trois champs prioritaires identifiés dans la Cog à savoir :

- *L'accompagnement des parents au moment de la naissance et jusqu'aux trois de l'enfant ;*
- *Le soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants et notamment les adolescents ;*
- *L'accompagnement et la prévention des ruptures familiales ;*

Le bilan des actions financées dans le cadre du volet 1 du Fnp est demandé à partir du 15 décembre 2021 et à renvoyer avant le 31 janvier 2022. Exceptionnellement, si l'action n'a pas pu être finalisée avant le 31 décembre 2021, le bilan sera à rendre avant le 31 mars 2022.

En parallèle, une remontée d'activités à destination de la Cnaf est à saisir directement en ligne du 17 janvier au 20 mars 2022 sur le site cafparentalite.fr.

Ces bilans sont **obligatoires** pour toute nouvelle demande déposée en 2022.

MODALITES DE DEPOT DES DEMANDES DE FINANCEMENT

Dès l'élaboration du projet, vous avez la possibilité de vous rapprocher du conseiller territorial Caf de votre territoire (liste ci-dessous).

Le dossier de demande de subvention doit être saisi sur la plateforme ELAN : <https://elan.caf.fr/aides>

AVANT LE 11 MARS 2022 INCLUS

N.B : Les structures qui souhaitent adhérer à la charte des Reaap mais qui ne déposent pas de demande de subvention en 2022, peuvent déposer une demande de labellisation sur la plateforme Elan.

En cas de renouvellement d'action, le nouveau dossier présenté devra tenir compte des éléments d'évaluation et avoir un caractère évolutif.

Important :

- Cette date doit être respectée car, passé ce délai, les dossiers ne seront pas examinés par les membres de la commission de validation.
- Dans le cadre de la complétude du dossier, nous vous demandons de bien vouloir regrouper les actions ayant une thématique commune, sur une même « fiche action ».
- Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.

Une notification de décision vous sera transmise après validation de la commission.

COMMUNICATION



Toute action financée ou validée dans le cadre de la demande de labellisation entraîne l'acceptation de faire figurer sur les documents de communication les logos ci-dessus.

RECAPITULATIF DE LA CAMPAGNE APPEL A PROJET 2022 :

- **17 janvier 2022** : Ouverture du site des remontées des données d'activité 2021.
- **31 janvier 2022** : Date butoir de retour des bilans des actions 2021.
- **1 février 2022** : Ouverture de la plateforme Elan pour saisir en ligne l'Appel à projet REAAP 2022.
- **11 Mars 2022** : Clôture de l'appel à projet
- **20 mars 2022** : Clôture du site de remontées d'activité 2021.
- **15 avril 2022** : Commission de validation.
- **Avril/mai 2022** : Envoi des notifications de la décision de financement.

POUR VOUS ACCOMPAGNER :

Unité Territoriale Métropole-Ouest :

- christel.begue@cafbordeaux.cnafmail.fr
- virginie.broustera@cafbordeaux.cnafmail.fr

Unité Territoriale Métropole-Est :

- nathalie.galiacy@cafbordeaux.cnafmail.fr
- sonia.oudin@cafbordeaux.cnafmail.fr

Unité Territoriale Bordeaux :

- brigitte.danielou@cafbordeaux.cnafmail.fr
- didier.veliska@cafbordeaux.cnafmail.fr

Unité Territoriale Atlantique :

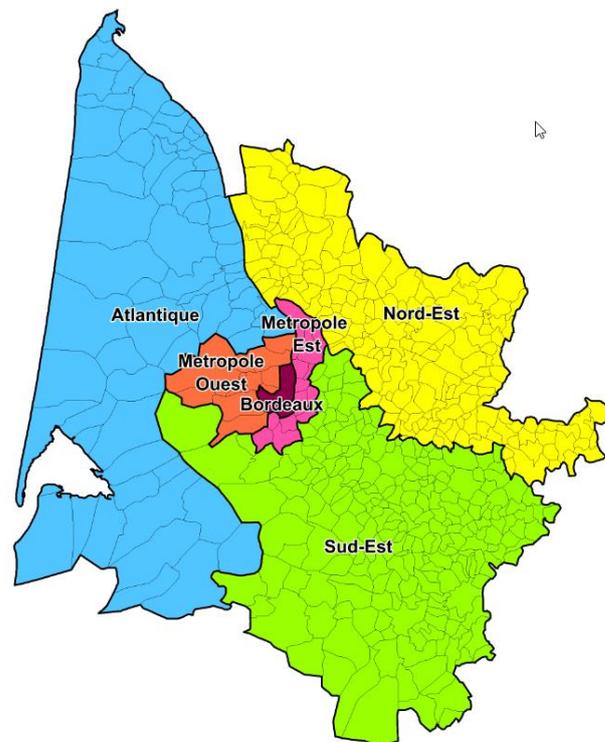
- marine.saint-germes@cafbordeaux.cnafmail.fr
- florent.dimanche@cafbordeaux.cnafmail.fr

Unité Territoriale Nord-Est :

- muriel.guionie@cafbordeaux.cnafmail.fr
- Jerome.cazeaux@cafbordeaux.cnafmail.fr

Unité Territoriale Sud-Est :

- arnaud.beynie@cafbordeaux.cnafmail.fr
- laure.dehondt@cafbordeaux.cnafmail.fr
- camille.dupeyron@cafbordeaux.cnafmail.fr



LA LIGNE POLITIQUE PARENTALITE

- sophie.laurette-bordagaray@cafbordeaux.cnafmail.fr
- sandrine.dupuis@cafbordeaux.cnafmail.fr
- elodie.breton@cafbordeaux.cnafmail.fr